



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE
TD/B/WP/L.114
1^{er} juin 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Quarante-quatrième session (reprise)
Genève, 30-31 mai 2005
Point 3 de l'ordre du jour

**Examen du programme de travail: projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2006-2007**

Conclusions concertées*

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 figurant dans le document A/60/6 (Sect. 12),

Soulignant la nécessité d'appliquer intégralement les décisions adoptées à la onzième session de la Conférence,

1. *Prend note* du contenu du programme de travail exposé au chapitre 12, qui tient généralement compte des observations que le Groupe de travail a formulées à sa session de janvier-février 2005 pendant la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

* Adoptées par le Groupe de travail à sa 167^e séance plénière, le mardi 31 mai 2005.

2. *Prie* le secrétariat de fournir à l'avenir une note explicative facile à utiliser, inspirée du fascicule sur le budget et contenant des informations sur les principes qui régissent l'allocation des ressources aux sous-programmes de fond et sur la manière dont les diverses ressources sont allouées en fonction de ces principes, et de donner des précisions sur les différentes composantes des allocations budgétaires;

3. *Invite* le Président du Groupe de travail à mener des consultations visant à améliorer les modalités d'examen du projet de chapitre relatif à la CNUCED du budget-programme, notamment du contenu du programme de travail et des ressources y afférentes;

4. *Demande* qu'à l'avenir le Groupe de travail ait la possibilité d'examiner le programme de travail avant que le secrétariat de la CNUCED le soumette au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU);

5. *Invite* le secrétariat à améliorer la qualité et la clarté des réalisations escomptées et des indicateurs;

6. *Se déclare* déçu que les indicateurs quantitatifs des activités prévues en matière d'assistance technique n'apparaissent pas dans le fascicule sur le budget, et *prend note* des assurances données par le secrétariat selon lesquelles ces indicateurs figurent toujours dans la base de données pertinente de l'ONU (SIS) et seront utilisés par ce dernier;

7. *Prend note* de la baisse de 2 % du montant global des ressources allouées à la CNUCED, et *estime* que celle-ci devrait recevoir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des décisions adoptées à la onzième session de la Conférence, notamment afin de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement et en particulier de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

8. *Rappelle* le large mandat qui a été confié à la CNUCED en tant qu'organe de l'Assemblée générale des Nations Unies et *souligne* que l'ensemble des activités, programmes et projets contenus dans le budget-programme pour le nouvel exercice biennal devraient être élaborés et mis en œuvre en fonction des besoins et du principe de répartition géographique équitable des ressources entre toutes les régions en développement et les pays en transition;

9. *Réaffirme* l'intérêt et l'importance de tous les sous-programmes de la CNUCED;
10. *Salue* les efforts déployés pour renforcer le sous-programme 1B sur le développement de l'Afrique, le sous-programme 5 sur les PMA, les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit ainsi que les petits États insulaires en développement, et le sous-programme 2 sur l'investissement, les entreprises et la technologie;
11. *Prend note* des efforts déployés pour renforcer le sous-programme 5, *souligne* la nécessité de consolider les capacités d'exécution des activités prescrites dans ce sous-programme et, dans ce contexte, *souligne* aussi la nécessité d'améliorer tous les autres sous-programmes afin de leur permettre notamment de répondre aux problèmes de fond qui préoccupent les PMA, les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, ainsi que les petits États insulaires en développement;
12. *Soutient* les efforts que la CNUCED déploie pour apporter une assistance à l'action de redressement et de reconstruction qu'ont engagée les pays touchés par le tremblement de terre et le tsunami survenus dans l'océan Indien et *invite* le secrétariat à les poursuivre.
